

L'école catholique solidaire et responsable

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre présence. Soyez les bienvenus, je suis heureux de vous rencontrer à l'occasion de cette conférence de presse.

Personne ne s'attendait lorsque je m'exprimais devant vous l'an dernier pour la première fois, à ce que nous vivions une année si particulière...

En cette rentrée scolaire, dans ce climat d'incertitude sanitaire, économique et sociale, source de fragilités et d'inquiétudes, l'école catholique se sent plus que jamais solidaire...

... solidaire du service d'éducation à rendre aux jeunes de notre pays ;

... solidaire de ceux et celles qui sont fragilisés par les fractures économiques et sociales et qui doutent ;

... solidaire de la société dans laquelle elle se trouve ;

... solidaire de celles et ceux qui ont été touchés par le deuil et la maladie ;

... solidaire d'un monde qui cherche à se transformer pour mieux prendre soin de lui-même et de ce qui lui a été confié.

L'école catholique se veut aussi solidaire de tous ceux qui depuis le début de la crise sanitaire ont porté et apporté tant d'espérance, ont tracé sans jamais se résigner des perspectives nouvelles, et de tous ceux qui continuent à créer au quotidien et sobrement les conditions pour le bien commun de la famille humaine.

Mais, comme Jean-Paul II l'a définie en 1987 dans l'encyclique *Sollicitudo rei socialis* n°38, qui porte sur la question sociale et le développement : « **La solidarité n'est pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel.**

C'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun. Parce que tous nous sommes vraiment responsables de tous [...] ».

La solidarité n'est pas non plus un slogan mais bien une volonté ferme de mettre en œuvre au quotidien dans nos établissements comme dans l'ensemble de notre institution des orientations et des actes concrets répondant à cette exigence.

C'est bien dans cet esprit que nous abordons cette nouvelle année scolaire. Avec détermination, avec persévérance mais avec aussi la conviction qu'il faut de la joie et de la simplicité. Comme M^{gr} Ulrich, archevêque de Lille et président du Conseil épiscopal de l'enseignement catholique l'a écrit, à la rentrée, aux acteurs de l'enseignement catholique de son diocèse : *« La difficulté à venir de la reprise ne peut pas nous arrêter. »* On doit continuer à s'adapter, à avancer, dans la confiance et l'espérance.

En ce début d'année, l'école catholique est solidaire, responsable, dans chacun des territoires. Elle n'est pas à part ou à côté, **non, elle bien partie prenante, avec son projet éducatif spécifique, des enjeux éducatifs majeurs et complexes de ce début d'année. Partie prenante et solidaire de ce temps, de cette période, de la société.**

Mais avant de revenir sur la question des enjeux éducatifs majeurs, et en rappelant que la solidarité est au cœur du projet de l'école catholique, parce qu'elle est indissociable de l'amour et de la charité, je voudrais profiter de ce début d'année pour renouveler mes remerciements à l'ensemble des communautés éducatives de nos établissements ainsi qu'à tous les acteurs de l'enseignement catholique, notamment les directrices et directeurs diocésains ainsi que les tutelles congréganistes pour la qualité de leur investissement au service des enfants et des jeunes. Depuis mars 2020, les chefs d'établissement se sont donnés sans compter, parfois au détriment de leur santé, pour accueillir, y compris le week-end avec leurs équipes, les enfants des soignants et d'autres personnels. Nous avons très largement assumé notre part. Des internats ont été mis à la disposition des personnels mobilisés pour la crise sanitaire.

Nos enseignants ont su faire preuve de réactivité, de créativité pédagogique, avec le souci permanent de ne laisser aucun enfant, aucun jeune sur le bord du chemin. Les bénévoles de nos organismes de gestion ont tout mis en œuvre pour faciliter le travail des chefs

d'établissement. Les salariés, souvent épaulés par des parents bénévoles de l'APEL, n'ont pas compté leur temps pour faciliter l'accueil des enfants et des jeunes.

Ces solidarités se sont exercées à tous les niveaux de l'enseignement catholique dont l'ensemble des acteurs a été à la hauteur des enjeux de cette crise sanitaire. De nombreux liens se sont également renforcés dans la gestion quotidienne de la pandémie avec les mairies, les inspections académiques, les rectorats et le ministère de l'Éducation nationale.

Cela ne nous a pas empêchés de rencontrer des réalités difficiles. Nous en avons retiré des éléments objectifs à travailler, car la crise sanitaire n'a fait qu'augmenter les écarts : familles éprouvées financièrement, élèves éprouvés psychologiquement, équipes éducatives fatiguées, élèves décrocheurs...

Nous avons, par exemple, mis en place des mécanismes d'aides financières internes à nos établissements pour les familles durement touchées par la crise, avec un soutien apporté par les organismes de gestion de nos établissements (les OGEC), débloqué des fonds par notre association de parents d'élèves, l'APEL, mobilisé différentes caisses de solidarité pour leur accorder des réductions de contribution, voire la gratuité totale.

Dans ce contexte où la solidarité continue d'être plus que nécessaire à tous les échelons, **que nous enseignent les chiffres des effectifs de cette rentrée ?**

Ces dernières semaines, nous avons pu lire et entendre que la crise sanitaire nous apporterait un avantage concurrentiel. Il n'en est rien comme vous pouvez le constater sur le document remis.

Ainsi, dans le 1^{er} degré, nous perdons 14 855 élèves soit 1,7 % de nos effectifs, en particulier en maternelle. Les effectifs du 2^d degré augmentent de 6 915 élèves et étudiants, soit une hausse de 0,6 %. En ce qui concerne l'enseignement agricole, nous enregistrons une diminution des effectifs de 783 élèves, soit -1,75 %.

Quelques observations :

- La diminution des effectifs dans le 1^{er} degré concerne la quasi-totalité des académies ;
- Dans le 2^d degré, les effectifs en lycées technologiques et professionnels devraient être stables, ce qui est une bonne nouvelle et illustre le travail remarquable des équipes

éducatives soutenues par l'APEL pour accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation ;

- Le nombre d'étudiants en BTS est en forte augmentation, celui des apprentis le serait aussi...

Même si notre projet, notre sens de la communauté éducative et la responsabilité confiée à nos chefs d'établissement, dans une subsidiarité confiante, se sont particulièrement révélés pendant le confinement, vous ne verrez dans ces chiffres aucun effet d'aubaine, aucun avantage concurrentiel mais simplement le reflet des réalités démographiques, territoriales, économiques, immobilières qui sont inséparablement les nôtres et celles de toute notre société.

Plusieurs facteurs sont à analyser finement : tout d'abord, dans la continuité de 2019, les mouvements démographiques nationaux (on sait que le nombre de naissances n'a cessé de baisser depuis 2010 et plus fortement depuis 2014) ; ensuite les difficultés économiques de certaines familles depuis la Covid : peur d'inscrire leurs tout-petits à l'école, nombreuses difficultés à assumer les frais de cantine scolaire, j'y reviendrai... Nous devons aussi nous pencher sur nos propres implantations et sur la nécessité de faire évoluer la cartographie de nos établissements scolaires en fonction des évolutions démographiques. Tout en tenant compte bien sûr de ces familles qui vivent dans les territoires les plus fragiles et que nous ne pouvons pas abandonner, dont nous ne pouvons pas nous désolidariser...

La démarche prospective

Devant ces évolutions, démographiques, économiques et sociétales qui doivent nous conduire à des choix courageux étant données nos contraintes, notamment budgétaires, économiques, immobilières..., l'enseignement catholique s'est engagé depuis deux ans dans une démarche prospective, une démarche qui va lui donner des perspectives et une vision d'avenir. Il s'agit de privilégier plus fortement qu'aujourd'hui le développement global de l'enseignement catholique pour répondre aux besoins éducatifs mais en tenant compte d'un maillage territorial juste, équilibré entre les secteurs en plein développement démographique et les secteurs ruraux en déprise démographique. Ces deux convictions sont possibles, conciliables et constituent même ensemble une réponse essentielle à l'école d'aujourd'hui et de demain. Concrètement, cela signifie que le déploiement des moyens d'enseignement dans un contexte

budgétaire contraint ne doit pas se faire qu'en fonction de critères quantitatifs : économiques ou démographiques. Il doit se faire en tenant compte de ce que l'enseignement catholique peut apporter aux familles fragiles, notamment en termes de mixité sociale et scolaire. Cela peut justifier que l'on garde ouverte une classe, une école parce que cela répond à un besoin des familles dans un territoire.

Fidèle au respect du principe de subsidiarité, cette démarche a débuté au niveau des territoires, permettant d'avoir une vision partagée par le plus grand nombre étant donné la diversité des situations de l'enseignement catholique en France. Aujourd'hui, et encore plus que les deux années précédentes, elle prend une acuité particulière en raison de la crise sanitaire que nous traversons.

Cette démarche prospective est l'occasion pour nous de **redire notre raison d'être, nos fondamentaux**, et notre responsabilité – et donc celle de l'Église dans le paysage éducatif, dans la société. De se redire notre rôle d'acteur majeur et de contributeur avec notre proposition éducative spécifique au service des élèves, des familles, des territoires.

Cette démarche prospective doit nous conduire à des adaptations, des transformations, des propositions renouvelées ou davantage valorisées, notamment dans des domaines pédagogiques et éducatifs. Elle doit conduire chacun d'entre nous à déployer des solidarités nouvelles, des pratiques nouvelles, des modalités nouvelles de décision. Elle doit nous conduire aussi à des choix de responsabilité et de raison car il y a des lieux où il est vraiment nécessaire de fermer (là où il n'y a plus d'enfants, il n'y a plus d'école), d'autres où l'on peut trouver des formes de mutualisation, de coopération.

Il ne s'agit évidemment pas de tout remettre en cause mais de partir de tout ce qui se vit au quotidien dans nos établissements et qui s'est particulièrement révélé depuis la crise. Nos établissements font un travail remarquable et reconnu que nous devons encore améliorer pour apporter une réponse encore plus adaptée aux défis actuels. Tout en tenant compte de l'environnement incertain à tous les niveaux et des diverses contraintes. Mais cela doit nous conduire à une plus grande sobriété dans tous les domaines, comme nous y invite si fréquemment le pape François.

Nous allons aussi nous appuyer sur des éléments d'une enquête nationale que nous réalisons dans chaque diocèse et qui permet de dresser un état des lieux, une photographie de

l'enseignement catholique à partir d'une soixantaine de critères objectifs à renseigner sur l'organisation territoriale, la santé économique du territoire, les services rendus aux familles... À la fin de cette année scolaire, un texte d'orientation sur l'évolution de l'enseignement catholique à l'horizon 2030 sera proposé au vote du Comité national de l'enseignement catholique (CNEC).

Si nous souhaitons que tous les acteurs de l'enseignement catholique s'engagent avec audace dans cette démarche, elle doit se faire dans le cadre de notre projet spécifique dont la source est l'Évangile de Jésus-Christ et qui nous invite à vivre une véritable solidarité au service du bien commun, avec une attention particulière pour les plus pauvres et les plus fragiles. N'oublions jamais que les élèves, les étudiants ou les apprentis que nous accueillons sont d'abord des personnes et que notre projet s'inscrit dans une optique d'éducation intégrale. Chacune et chacun étant invité à donner le meilleur de lui-même et à découvrir son propre chemin d'excellence.

C'est ce projet spécifique qui constitue notre boussole pour avancer dans cette prospective et ainsi être en mesure de prendre des orientations qui vont permettre d'éclairer nos choix. **Notre démarche « prospective » accorde la plus grande part à l'innovation et à la liberté... avec tout ce que l'on peut souhaiter qu'il en ressorte d'« inattendu »... Rien n'est écrit d'avance !** Pour autant, il m'appartient et je le fais, de fixer des priorités... et plus encore des axes incontournables... Il y a des éléments sur lesquels on ne transigera pas, je ne transigerai pas...

Ces priorités sont autant de solidarités indispensables pour les élèves, les familles, les établissements :

- La mixité sociale et scolaire

Redisons-le si nécessaire ! Nous sommes convaincus que la mixité sociale et scolaire est une condition indispensable à l'éducation... Grandir avec les autres, tous les autres, c'est mieux ! C'est pourquoi nous réaffirmons notre volonté de poursuivre notre politique en faveur d'une plus grande mixité sociale et scolaire, pour laquelle nous avons consacré plus de 1 400 emplois en dix ans. Cette politique se décline sous différentes formes. Par exemple, nous poursuivons

notre dispositif des Établissement à moyens éducatifs renforcés (EMER) qui consiste à doter en heures supplémentaires des collèges et des lycées, choisis en fonction de critères sociaux, afin de mener des projets spécifiques. Après trois ans d'expérimentation, nous avons pu constater que cette politique a porté de nombreux fruits permettant aux élèves fragiles de trouver le chemin de la réussite.

Nous ne pourrions aller plus loin dans la voie d'une plus grande mixité sociale et scolaire sans être pleinement associés à la nouvelle politique d'éducation prioritaire dans le respect de la loi Debré. Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, m'a renouvelé son accord et nous devons rencontrer prochainement Nathalie Élimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.

Pour l'enseignement catholique, la politique d'éducation prioritaire ne sera efficiente que si elle s'inscrit dans une véritable volonté de mixité sociale et scolaire. Il faut veiller à ne pas opposer les élèves entre eux. Nous croyons, au contraire, que faire vivre et travailler ensemble des enfants et des jeunes plus favorisés, qui ont plus de facilités scolaires avec des jeunes plus fragiles est au bénéfice de chacun. Cela contribue à bâtir une société plus fraternelle et plus solidaire et permet ainsi à chacun de découvrir et de faire fructifier ses talents.

Si notre désir est bien d'accroître notre présence auprès des enfants et des jeunes moins favorisés, la question financière peut constituer un obstacle. Si des mécanismes de solidarité (contribution différenciée) permettent de réduire la contribution financière des familles, la question du coût de la restauration demeure un frein. La crise sanitaire a révélé que le repas pris à la cantine était pour certains jeunes l'unique repas équilibré de la journée. Conscients de cette situation, l'État, certaines collectivités locales ont mis en place des aides significatives à la restauration. Je veux remercier les collectivités territoriales qui ont fait le choix de ne pas faire de différence entre les élèves du public et du privé comme s'y est engagé récemment le président du Conseil départemental de la Côte-d'Or. En revanche, je ne peux que regretter que, dans la majorité des lieux, les enfants et les jeunes scolarisés dans nos établissements soient exclus de ces dispositifs. Cette situation n'est ni juste, ni équitable. Il y a une véritable rupture d'égalité. Cette forme de discrimination est une entrave à la liberté de choix des familles et ne favorise pas la construction d'une société plus fraternelle. Il ne s'agit pas ici de demander plus d'argent pour nos écoles mais, dans un souci de justice et d'équité, de permettre aux familles concernées, qui sont des contribuables comme les autres, de bénéficier de l'aide pour la

restauration au même titre et au même niveau que les enfants et les jeunes scolarisés dans l'enseignement public.

- L'accueil des enfants en situation de handicap

Je ne transigerai pas non plus sur ce point... *Parce que tous nous sommes responsables de tous...* et que tous nous avons à apprendre de tous...

Le président de la République en a fait une priorité nationale et nous nous en réjouissons. L'enseignement catholique participe depuis des années à l'accueil des enfants en situation de handicap. Leur présence au sein de nos établissements constitue une richesse pour nos communautés éducatives. L'école inclusive, qui doit encore être développée jusqu'à ce qu'elle devienne une évidence, nécessite que l'on mette l'accent sur la formation des enseignants comme des personnels et que l'on veille à un accompagnement de qualité par les Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Il faut noter cependant qu'en fonction des territoires, nous rencontrons des difficultés pour obtenir la présence d'AESH malgré les notifications des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). En début de semaine, par exemple, il manquait trente AESH dans les Yvelines. De plus, quelle que soit la décision du Conseil d'État concernant la prise en charge financière des AESH sur la pause méridienne, nous n'accepterons pas que cette charge repose sur les familles.

- Promouvoir les formations professionnelles et l'apprentissage

Je veux redire aussi que l'enseignement catholique de demain sera celui de TOUS les chemins d'excellence...

Toutes les formations doivent être valorisées et doivent être un chemin d'excellence. Parce que les formations professionnelles permettent à des jeunes de renouer avec le goût d'apprendre et de retrouver motivation et réussite, l'enseignement catholique doit poursuivre son engagement pour les promouvoir et les développer, je pense notamment aux formations en apprentissage. C'est dans cette optique que nous avons créé l'Agence Excellence Pro il y a un an et que nous avons programmé le premier Salon Excellence Pro qui, comme je vous l'avais

annoncé l'an dernier, devait se tenir les 12 et 13 mars derniers.... Même si le salon n'a pas pu se dérouler, la dynamique engagée a déjà porté des fruits, puisque comme je viens de l'évoquer, il semblerait que nous stabilisons nos effectifs des lycées professionnels et que le nombre d'apprentis augmente significativement.

Ainsi, la poursuite de notre politique de développement de la mixité sociale et scolaire, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire, l'accueil des enfants en situation de handicap et la valorisation des formations professionnelles seront obligatoirement pris en compte dans notre démarche prospective.

- Réfléchir sur le futur doit se faire à la lumière du présent :
 - o Conserver et enrichir toutes les expériences vécues depuis le mois de mars, particulièrement dans les domaines pédagogiques et éducatifs en utilisant pleinement nos espaces de liberté ;
 - o Accompagner les équipes et en particulier les chefs d'établissement dans un contexte qui demeure difficile. Cet accompagnement peut se faire entre pairs, par les tutelles, les directeurs diocésains. Des outils, des webinaires sont proposés. Tout cela a été mis en place dès le mois de mars, nous devons poursuivre dans ce sens ;
 - o Favoriser la fraternité qui s'est particulièrement révélée depuis mars au sein de nos communautés éducatives ;
 - o Poursuivre la mise en œuvre du Programme de protection des publics fragiles (PPPF). En cette période de crise, il faut redoubler de vigilance ;
 - o Rassurer les familles, les enfants et les jeunes avec un accompagnement le plus personnalisé possible, par exemple en nous appuyant sur les évaluations nationales, en adaptant le dispositif « Devoir faits », en proposant un accompagnement à distance comme dans un collège du Morbihan, en veillant à la qualité du travail d'orientation qui s'inscrit dans la durée ;
 - o Poursuivre la mise en œuvre des réformes des lycées généraux, technologiques et professionnels. Si la mise en œuvre de la réforme s'est, dans l'ensemble, bien passée, malgré le confinement, des questions demeurent et méritent d'être particulièrement travaillées. De la vigilance est nécessaire pour ne pas dévoyer

l'esprit de la réforme (reconstitution de filières...). Je ne rentrerai pas dans tous les détails mais je veux juste souligner notre satisfaction de la transformation des Épreuves communes de contrôle continu (E3C) en Évaluations communes (EC). Des questions demeurent concernant l'adaptation nécessaire des conseils de classe, la notion même de groupe classe, la constitution des emplois du temps, l'évaluation, la préparation au grand oral.... Nous le savons, il faut du temps pour qu'une réforme de cette ampleur s'installe... Il en est de même pour les formations professionnelles comme je l'ai évoqué précédemment ;

- Mettre en œuvre la réforme de la formation initiale des enseignants et participer au « Grenelle des professeurs ». Il est urgent de revaloriser cette profession, pour susciter des vocations. Nous avons besoin d'enseignants !
- Poursuivre les négociations avec les mairies sur la question des forfaits, notamment en maternelles.

Mesdames et messieurs, la situation particulière que nous vivons aujourd'hui doit nous inviter plus que jamais à renforcer et à imaginer de nouvelles formes de solidarités au service du bien commun. Le chantier est particulièrement enthousiasmant. Dans un tel contexte, pour préparer et construire l'avenir, l'éducation doit demeurer une priorité. Elle ne concerne pas seulement l'école mais en premier lieu les familles et toutes celles et ceux qui œuvrent au service de l'éducation. Elle ne concerne pas que notre pays mais doit s'inscrire comme nous y invite le pape François à la construction d'un Pacte éducatif global car *« il est plus que jamais nécessaire d'unir nos efforts dans une vaste alliance éducative pour former des personnes mûres, capables de surmonter les morcellements et les oppositions, et recoudre le tissu des relations en vue d'une humanité plus fraternelle »*. Notre solidarité doit s'ouvrir sur le monde.

Je vous remercie.

Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique